



CONCOURS D'ÉCRITURE

DU FESTIVAL DES GROS MAUX 2023 ORGANISÉ PAR MÉDECINS DU MONDE

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Article 1 : Présentation

L'ONG Médecins du Monde France (MDM), représenté légalement par Joël WEILLER et dont l'adresse se situe au 84 Avenue du Président Wilson 93210 Saint Denis, et l'agence Mlle Pitch, représentée légalement par Magali Faget et dont l'adresse se situe au 8 Rue Jacques Louvel-Tessier 75010 Paris, organisent, à l'occasion du Festival des Gros Maux (FDGM) 2023, un concours d'écriture « Le Concours d'Écriture du Festival des Gros Maux 2023 ».

Article 2 : Objectifs des participants

- 1) Puiser des pistes de réflexions dans l'imaginaire collectif pour faire réfléchir les personnes intéressées aux combats de MDM (définis dans l'article 4) et faire le lien avec les actions de MDM en France et à l'étranger pour l'accès aux soins, aux droits, et à la santé de toutes les personnes en précarité, comme les migrants, les travailleurs du sexe, les SDF, les usagers de drogues, etc ...
- 2) Créer de l'interaction avec le public autour des obstacles à la santé (ci-après les « maux ») combattus par l'ONG Médecins du Monde.
- 3) Sortir nos publics bénéficiaires des clichés dans lesquels ils se trouvent parfois enfermés. Les réhumaniser aux yeux du grand public comme étant autant dignes de notre respect que quiconque.

Article 3 : Participants

Le Concours d'Écriture du Festival des Gros Maux 2023 s'adresse à toute personne de plus de 16 ans, dont les lycéens et les étudiants.
La participation au concours implique la pleine adhésion à ce règlement et l'acceptation sans réserve des décisions du jury.

Article 4 : Thèmes

Le thème principal du concours d'écriture est le suivant : **Dénonçons les obstacles à la santé, défendons un monde solidaire où chacun aura accès au droit à la santé, ici et là- bas.**

Pour l'écriture de vos textes, l'auteur pourra s'inspirer et se référer aux 5 combats de Médecins du Monde listés ci-dessous :

• DROITS ET SANTÉ SEXUELS ET REPRODUCTIFS

Médecins du Monde vise à renforcer l'accès aux droits et aux services en santé sexuelle et reproductive pour toutes et tous, en particulier les femmes et les filles par divers moyens : consultations médicales, soins prénataux, sensibilisation, défense du droit à la contraception et à l'avortement, prévention du cancer du col de l'utérus etc.

• RÉDUCTION DES RISQUES

Médecins du Monde agit auprès des personnes usagères de drogues, travailleuses du sexe, des minorités sexuelles ainsi que de celles victimes de violences liées au genre ; et privilégie une approche de réduction des risques dans leur accès à la santé et la reconnaissance de leurs droits : sensibilisation, formation, traitement de substitution, distribution de kits, de contraceptions et actions de plaidoyer.

• MIGRATION, DROITS ET SANTÉ

Médecins du Monde œuvre à combattre les violences et les dangers du parcours migratoire, à favoriser l'accès à la santé dans les pays de transit et d'accueil, à réduire les insécurités sociales et administratives, afin de lutter pour le respect des droits fondamentaux des personnes. Dans nos actions de terrains en France et à l'international, cela se traduit par des consultations médicales, administratives et juridiques, de l'information et orientation, de la formation et de la sensibilisation sur les droits des personnes, des maraudes et des distributions de matériel.

• URGENCES ET CRISES

Les conflits armés, épidémies, famines ou catastrophes naturelles peuvent entraîner une crise humanitaire et provoquer une rupture brutale de l'accès aux soins. Médecins du Monde intervient pour restaurer l'accès aux soins des populations et mène un plaidoyer pour la protection et la sauvegarde de l'espace et de l'action humanitaire.



• SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Médecins du Monde travaille avec les communautés concernées à réduire l'exposition des personnes à des environnements à risque, que ce soit sur leur lieu de vie ou de travail notamment en lien avec des activités de travail informel (exposition à des pesticides, métaux dangereux, pollution, etc).

Article 5 : Format des écrits

Le texte doit être dactylographié, en noir, police Times New Roman, taille 12, interligne 1,5 et marge 2,5.

15 000 caractères espaces compris (environ 7 pages) maximum.

Tous les textes doivent impérativement être rédigés en langue française.

Une page de garde devra comporter le titre de votre texte, les noms (en majuscule) et prénoms du participant, son adresse mail et son numéro de téléphone. Un rapide paragraphe présentera l'écrivain, comment il a connu le concours et pourquoi il a décidé d'y participer. Médecins du Monde s'engage à n'utiliser ces informations que dans le cadre du Festival des Gros Maux (annonce des textes primés, dates du Festival).

Les fichiers en pièce jointe devront être au format .pdf.

Article 6 : Modes d'expression

Les participants devront impérativement répondre au thème du concours en choisissant l'un des modes d'expression suivant :

- Chanson (slam, rap, ...),
- Poème,
- Nouvelle,
- Texte d'éloquence, - Manifeste,
- Lettre ouverte.

Tout texte ne correspondant pas à l'un de ces modes d'expression se verra refusé.

Articles 7 : Consignes

Les participants ont la possibilité de présenter autant de textes qu'ils le souhaitent par mode d'expression.

L'auteur a la possibilité d'écrire plusieurs textes dans des modes d'expression différents.



Les textes doivent évoquer et illustrer les combats de Médecins du Monde (définis dans l'article 4) de façon directe ou indirecte.

Les textes devront impérativement :

Éviter les oppositions binaires simplistes (méchants vs gentils, pauvres vs riches).

Éviter les clichés et les stéréotypes.

Les propos discriminants et stigmatisants sont évidemment proscrits (sauf s'ils servent à dénoncer une situation).

Article 8 : Envoi des textes

Les écrits doivent être transmis au plus tard le 15 mai 2023 à 23h59 à l'adresse mail suivante :

concours.ecriture.fdgm@gmail.com

Pour chaque manuscrit, l'auteur placera dans le courriel de l'envoi les informations suivantes :

- Le titre de son texte
- Le mode d'expression choisi (Chanson, Poème, Nouvelle, Texte d'éloquence)
- Prénom NOM
- Pseudonyme, si utilisé
- Adresse mail
- Téléphone
- Adresse
- Comment vous avez entendu parler du Concours d'Écriture du Festival des Gros Maux
- Votre lien éventuel avec MDM : donateur, bénévole, bénéficiaire de nos programmes, salarié, adhérent, etc.

Article 9 : Jury et Prix

Un jury composé de 9 jurés qualifiés (écrivains, journalistes, universitaires, comédiens, responsables Médecins du Monde) choisira une dizaine de textes finalistes par catégorie qui seront lus par un panel de personnalités (comédiens, chanteurs, slameurs, journalistes, ...) lors d'une scène d'éloquence organisée pendant le Festival des Gros Maux à l'automne 2023.

Le jury sera arrêté courant mai.

Le jury sera attentif aux critères suivants : style, originalité, qualité de la langue, liens avec les combats de Médecins du Monde.

Parmi ces textes, un premier prix sera décerné. Le gagnant aura la possibilité de voir son texte diffusé sur les outils de communication de Médecins du Monde. Son auteur sera de plus invité à présenter son travail lors du Festival des Gros Maux et à rencontrer la personnalité qui incarnera son texte.



Les autres textes qui auront retenu l'attention du jury seront également lus lors du Festival des Gros Maux.

Les Lauréats seront avertis début septembre si leurs textes sont sélectionnés par Médecins du Monde pour être interprétés par une personnalité lors de la scène d'éloquence du Festival des Gros Maux du 03 au 05 novembre 2023.

Article 10 : Droits de propriété littéraire et artistique

Il est entendu que :

L'auteur déclare être l'unique titulaire des droits de propriété littéraire et artistique et garantit à Médecins du Monde et à l'agence Mlle Pitch la jouissance paisible et entière des droits présentement consentis, contre tous les troubles, revendications et évictions quelconques.

Tout plagiat de texte/œuvre déjà existante sera sanctionné de l'élimination du participant ou de l'auteur. La responsabilité de Médecins du Monde ne saurait être engagée en cas de plagiat y compris si ce plagiat concerne un texte primé.

Article 11 : Cession de droits des textes primés

Les auteurs finalistes et primés cèdent à Médecins du Monde et à l'agence Mlle Pitch les droits de propriété littéraire et artistique afférents aux contributions en vue de leur exploitation éventuelle suite au Festival des Gros Maux (lecture des textes en public, diffusion des textes sur internet, dans des recueils, dans des newsletters, dans la presse écrite, presse audio et presse audiovisuelle, exploitation des textes en tout ou en partie sur des goodies comme des tasses, cartes postales, posters, affiches) et dans les conditions ci-après définies :

- La présente cession est consentie pour la France et les pays francophones. - La présente cession est consentie dans le cadre de la réalisation de tous les supports de communication interne et externe ainsi que de goodies.

De leur côté, Médecins du Monde et l'agence Mlle Pitch s'engagent à assurer l'exploitation des droits cédés dans des conditions propres à permettre à l'auteur la protection de son droit moral.

Conformément aux exigences de l'article L. 121-1 du Code de la propriété intellectuelle, Médecins du Monde et l'agence Mlle Pitch s'engagent notamment à mentionner sur chaque reproduction ou représentation des contributions le nom de l'auteur (ou pseudonyme) et la mention suivante : PRIX [selon catégorie] « Concours d'Écriture du Festival des Gros Maux » ou Sélection « Concours d'Écriture du Festival des Gros Maux ».



En revanche, Médecins du Monde et l'agence Mlle Pitch se réservent le droit d'adapter les contributions aux besoins de l'exploitation consentie (recadrage, numérisation, mise en forme, ...).

Les organisateurs (Médecins du Monde et l'agence Mlle Pitch) se réservent tout droit pour diffuser les textes primés pendant 10 ans à partir de juillet 2023.

Article 12 : Publication des textes primés

La cession de droits de propriété littéraire et artistique vaut également pour la publication des textes finalistes et primés dans un éventuel recueil.

Un contrat d'édition sera directement signé entre l'auteur primé et Médecins du Monde.

Article 13 : Protection des données personnelles des participants

Le présent article prend en compte les règles en matière de protection des données personnelles par le Règlement général sur la protection des données du 25 mai 2018 (RGPD). Seules les informations nécessaires au bon déroulement du concours, à la remise du prix pour les gagnants, ainsi qu'à la publication des textes primés sont collectées et traitées.

1. Finalités

Les données personnelles de chaque participant.e sont impérativement collectées et traitées dans le cadre du concours, et pour répondre aux réclamations et demandes de renseignements éventuelles.

2. Données personnelles traitées

Il s'agit des données nécessaires à la désignation des gagnants, à savoir :

- Nom, prénom,
- Adresse mail,
- Téléphone,
- Adresse postale.

Elles ne sont ni enregistrées, ni sauvegardées dans un fichier informatique.

3. Destinataires des données personnelles traitées

Les informations personnelles recueillies ne sont utilisées que dans le cadre du concours. Elles seront uniquement destinées à Médecins du Monde et l'agence Mlle Pitch aux fins de s'assurer du bon déroulement du jeu, de la détermination des gagnants.

Les données de chaque participant.e demeurent confidentielles et ne seront pas utilisées à des fins de sollicitations commerciales.

4. Durée de conservation des données personnelles

Les données personnelles seront conservées jusqu'à la date de fin du jeu pour les participants. Les gagnants peuvent autoriser la citation et la publication de leur nom ou pseudonyme au même titre que pour la publication des textes primés pendant 10 ans.

5. Sécurité des données personnelles

Les co-responsables de traitement au sens de l'article 4, paragraphe 7 du RGPD sont Médecins du Monde et l'agence Mlle Pitch.

Ils veillent au respect des réglementations. Ils protègent les droits des Participant.e.s dont ils détiennent les données personnelles. Ils mettent les meilleurs moyens en œuvre pour éviter leur perte, leur altération, leur détérioration ou utilisation malveillante.

Médecins du Monde et l'agence Mlle Pitch s'engagent au respect de la législation française et européenne en matière de traitement de données à caractère personnel afin d'assurer leur protection, sécurité et confidentialité.

6. Droits des participants sur leurs données personnelles

Conformément à la loi n°78-17 du 6 Janvier 1978 modifiée et du RGPD, chaque Participant.e dispose du droit d'accès, de rectification, d'effacement de ses données à caractère personnel.

Chaque Participant.e a donc le droit d'obtenir gratuitement des informations sur les données à caractère personnel le/la concernant et qui ont été traitées par Médecins du Monde et l'agence Mlle Pitch.

Chaque Participant.e possède ainsi un droit de rectification, un droit à l'effacement et un droit à la limitation du traitement de ses données à caractère personnel.

Chaque Participant.e bénéficie également d'un droit d'opposition. Si un.e Participant.e s'oppose à un traitement de données, cette opposition reste valable pour l'avenir, à moins que le responsable ne démontre qu'il existe des motifs légitimes et impérieux pour le traitement qui prévalent sur les intérêts de la personne concernée.

Lorsque le traitement des données à caractère personnel est effectué sur le fondement de son consentement, le ou la Participant.e peut retirer ce consentement à tout moment.

Chaque Participant.e peut à tout moment révoquer ce consentement avec effet pour le futur, sans que la licéité du traitement d'ores et déjà effectué en soit aucunement affectée.



Pour plus d'informations sur ces droits, chaque Participant.e peut consulter le [site cnil.fr](http://site.cnil.fr).

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de leurs données à caractère personnel, chaque Participant.e peut contacter le délégué à la protection des données de Médecins du Monde : 84 Av. du Président Wilson, 93210 Saint-Denis / dpo.mdm@medecinsdumonde.net. Si un.e participant.e estime, après avoir contacté le délégué à la protection des données de Médecins du Monde, que ces droits Informatique et Libertés ne sont toutefois pas respectés, il ou elle peut adresser une réclamation auprès de la CNIL (Service des Plaintes - 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07 ou www.cnil.fr).

Règlement déposé sur le site internet de Médecins du Monde, dans l'onglet Festival des Gros Maux.